

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier VL sur la commune principale de l'AIOT Guerderio 22460 LE QUILLIO.

La référence de votre dossier est A-4-38PL924CR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 16h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **50381932800017**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier VL**

Description des activités :

J'exploite déjà un atelier VL soumis au Régime du RSD (-50 VL). L'objet de ce dossier est d'augmenter le cheptel laitier dans l'objectif de l'installation de notre fille début 2025. Nous souhaitons passer l'atelier à 75 VL, aménager la stabulation en logettes tout fumier, mettre en place un Robot de traite. Notre atelier Porcs va progressivement s'arrêter car les bâtiments deviennent vétustes et demanderaient trop d'investissements pour la mise aux normes. De plus, notre fille préfère se spécialiser en production laitière. Notre demande porte sur 75 VL et 40 Génisses sur une SAU de 93.40 Ha. La SDN est de 90 ha. Les volumes de stockage sont suffisants sur le site ; il y a 1686 m3 utiles de fosses et 410 m² de fumière (dont 190 m² en aménagement dans une ancienne porcherie).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Guerderio

22460 LE QUILLIO

X : 262420

Y : 6809479

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 75 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier et lisier bovin

Pacage

022058743

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **93**

Nom exploitant

Le Maux Anne Marie

Numéro îlot

1 à 16

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **14517**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **14517**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **14517**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets de soins aux animaux repris par le groupe vétérinaire local. Baches, ficelles, plastiques, emballages vides, bidons lessiviels = Collecte ADIVALOR Autres cartons : déchetterie Intercommunale.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Plan d'eau à l'entrée de l'élevage**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs présents sur le site et contrôlés annuellement.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)